



## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

---

#### **ILLUMINATIONS DE NOEL**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
vendredi 13 novembre 2026 à 11:00

**Commune de Calvi**  
**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville  
Rue Albert 1er  
20260 CALVI  
Tél : 0495658200

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                   |                                     |                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|  | <b>Objet</b>                        | ILLUMINATIONS DE NOEL                               |
|  | <b>Mode de passation</b>            | Appel d'offres ouvert                               |
|  | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                       |
|  | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                           |
|  | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                |
|  | <b>PSE</b>                          | Sans                                                |
|  | <b>Clauses sociales</b>             | Avec                                                |
|  | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec                                                |
|  | <b>Durée / Délai</b>                | 4 ans et 1 mois                                     |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                  |

## SOMMAIRE

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                    | 4  |
| 1.1 - Objet .....                                                | 4  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4  |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                             | 4  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                     | 4  |
| 1.5 - Nomenclature .....                                         | 4  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 4  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                         | 4  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                        | 4  |
| 2.3 - Variantes .....                                            | 4  |
| 2.4 - Développement durable .....                                | 4  |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                        | 5  |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                | 5  |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 5  |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 5  |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 5  |
| 5.1 - Documents à produire .....                                 | 5  |
| 5.2 - Visites sur site .....                                     | 7  |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 8  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                            | 8  |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                     | 9  |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 9  |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                           | 9  |
| 7.2 - Attribution des marchés .....                              | 9  |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                     | 10 |
| 8 - Renseignements complémentaires .....                         | 10 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....        | 10 |
| 8.2 - Procédures de recours .....                                | 11 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
ILLUMINATIONS DE NOEL

Location des décors - pose - mise en service - maintenance - dépose - stockage - entretien

Lieu(x) d'exécution :  
Centre ville  
20260 Calvi

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Le marché global est justifié par la responsabilité du matériel (assurance, sécurité) en terme de location, pose dépose et entretien..

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description         |
|----------------|---------------------|
| 31527200-8     | Éclairage extérieur |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                            | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

**Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années                                                                                          | Non       |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non       |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                           | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre :**

| Libellés                                                                                                                                                                   | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                                                                                    | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)                                                                                                                         | Non       |
| Le mémoire artistique et visuel justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat                                            | Non       |
| Le mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat                                                       | Non       |
| Les fiches techniques des principaux matériels proposés, mentionnant notamment les dimensions, consommations, caractéristiques électriques et conditions d'usage extérieur | Non       |
| un tableau récapitulatif des consommations électriques de l'ensemble des matériels proposés                                                                                | Non       |
| les documents permettant d'apprécier la conformité des matériels et la sécurité des installations                                                                          | Non       |
| L'attestation de visite                                                                                                                                                    | Non       |

**Mémoire artistique et visuel :**

Le mémoire artistique et visuel est le support principal d'appréciation de la valeur esthétique de l'offre. Il devra permettre à l'acheteur de visualiser précisément le résultat proposé sur les différents sites.

- Présentation générale du concept artistique et de la cohérence d'ensemble du projet ;
- Présentation des propositions par site, en respectant les thèmes, quantités et dimensions du CCTP ;
- Photographies, perspectives, croquis ou photomontages permettant d'apprécier le rendu des principaux décors et scénographies ;
- Identification de la nature des matériels proposés et de leurs principales dimensions ;
- Présentation spécifique des sites à forte composante scénographique : rond-point, Tour de Sel, Monument aux Morts, Église de la Citadelle, et Citadelle ;
- Présentation du rendu des traversées lumineuses spécifiques à la Ville de Calvi.

#### Mémoire technique

Le mémoire technique sera structuré de manière à permettre l'analyse directe de la valeur technique et des sous-critères prévus.

Il comprendra au minimum les rubriques suivantes :

- Organisation générale de l'entreprise et identification des responsables affectés au marché ;
- Moyens humains et matériels dédiés à la pose, la dépose et aux interventions en hauteur ;
- Méthodologie de préparation, transport, pose, raccordement, essais, mise en service et dépose ;
- Organisation de la maintenance préventive et corrective, astreinte 7 j/7 pendant la période d'illumination et moyens permettant de respecter les niveaux de service du CCTP ;
- Organisation permettant une intervention de sécurité sous 4 heures, une prise en charge des pannes courantes sous 6 heures et une réparation ou un remplacement sous 12 heures, dans les conditions prévues au CCTP ;
- Mesures prévues en cas de tempête, foudre ou événement météorologique majeur et organisation de la remise en état ;
- Méthode de stockage, entretien annuel, contrôle du parc et traçabilité des opérations ;
- Description de la garantie globale sans surcoût et de la gestion des pièces ou remplacements ;
- Planning type d'une saison, depuis la préparation jusqu'à la dépose et au stockage ;
- Mesures environnementales prévues.

#### Volet environnemental de l'offre

Le candidat remet un volet environnemental identifiable, intégré au mémoire technique ou présenté en annexe.

Il précise notamment :

- Les consommations électriques et les dispositions de maîtrise de l'énergie ;
- La part de sources LED et les solutions basse tension imposées par le CCTP ;
- La durabilité, réparabilité, réemploi ou reconditionnement éventuel des décors ;
- Les mesures de réduction des déchets, emballages et consommables ;
- L'organisation logistique visant à limiter les déplacements inutiles ;
- Les modalités de tri, valorisation et traitement des équipements ou composants en fin d'usage.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### **5.2 - Visites sur site**

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Voir attestation de visite

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://agysoft.marches-publics.info/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 13 novembre 2026 à 11:00:00**



**Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                    | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Valeur esthétique et artistique au regard du mémoire artistique et visuel                                                 | 40.0        |
| <i>1.1-Cohérence générale, qualité esthétique et originalité maîtrisée du projet</i>                                        | <i>15.0</i> |
| <i>1.2-Intégration des propositions dans les sites et respect des thèmes, volumes et prescriptions du CCTP</i>              | <i>10.0</i> |
| <i>1.3-Qualité et impact visuel des éléments structurants : décors 3D, traverses, scénographies et projections</i>          | <i>10.0</i> |
| <i>1.4-Qualité, précision et lisibilité des supports visuels, photomontages et présentations par site</i>                   | <i>5.0</i>  |
| 2-Valeur technique au regard du mémoire technique                                                                           | 30.0        |
| <i>2.1-Méthodologie de pose, dépose, raccordement, sécurité et moyens humains/matériels affectés au marché</i>              | <i>10.0</i> |
| <i>2.2-Organisation de la maintenance, astreinte, respect des délais 4 h / 12 h / 48 h et garantie globale sans surcoût</i> | <i>10.0</i> |
| <i>2.3-Organisation logistique, stockage, entretien annuel et continuité de service sur quatre ans</i>                      | <i>5.0</i>  |
| <i>2.4-Qualité technique des matériels, conformité, fiabilité électrique et complétude des fiches techniques</i>            | <i>5.0</i>  |
| 3-Prix des prestations                                                                                                      | 20.0        |
| 4-Performances en matière de protection de l'environnement au regard du mémoire technique                                   | 10.0        |
| <i>4.1-Performance énergétique, consommations électriques et maîtrise de l'énergie</i>                                      | <i>4.0</i>  |
| <i>4.2-Durabilité, réparabilité, réemploi/reconditionnement et gestion de la fin de vie des matériels</i>                   | <i>3.0</i>  |
| <i>4.3-Réduction de l'impact logistique, emballages, déchets et organisation des flux</i>                                   | <i>3.0</i>  |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montépiano  
20407 BASTIA

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano  
20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66  
Télécopie : 04 95 32 38 55  
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-bastia.juradm.fr/>

Calvi le 12 octobre 2026

Ange SANTINI  
Maire de Calvi

